

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 mai 2020 à 18h30

Présents : Messieurs BARIL – BOUVET - GILLES – GUERSENT - GOSSET – MENG- PIEDELEU -  
TEMPERTON –SURRE  
Mesdames – COUSIN – DAVID – DUVAL - GROLLIER - LAURENS-BAUDART – PREY - ROIGNANT

Secrétaire de Séance / MME COUSIN MARTINE

Tous les conseillers sont présents, le quorum est atteint.

**I - INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL**

Sous la présidence de Joël TEMPERTON, Maire, les nouveaux élus sont appelés et sont directement installés dans leurs nouvelles fonctions.

**II - ELECTION DU MAIRE**

**1) Election du Maire :**

**M. GILLES doyen de l'assemblée, prend la présidence du Conseil Municipal.**

Il invite le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire à bulletin secret. Il fait appel à candidature.

Seule candidature : Jacques MENG

Résultat du vote : Jacques MENG 15 voix est élu à l'unanimité.

M Jacques MENG est élu Maire de La Bouille et prend la présidence de la séance :

Il met en avant ses deux priorités : *sortir de la crise du COVID 19 et faire de La Bouille une commune attractive*

**III - DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET DES ADJOINTS ET DES  
CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES**

*Vote ordinaire*

Le conseil municipal après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité, à 3 le nombre d'adjoints.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité, à 5 le nombre de conseillers délégués.

**IV - ELECTION DES ADJOINTS**

Le Maire propose les candidats suivants

1<sup>er</sup> adjoint : Clément BOUVET

2<sup>ème</sup> Adjoint : Jean-Jacques BARIL

3<sup>ème</sup> Adjoint : Patrick PIEDELEU

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

**1<sup>er</sup> adjoint :** Clément BOUVET, élu avec 15 voix est élu à l'unanimité..

**2<sup>ème</sup> Adjoint :** Jean-Jacques BARIL élu avec 15 voix est élu à l'unanimité.

**3<sup>ème</sup> Adjoint :** Patrick PIEDELEU, élu avec 15 voix, est élu à l'unanimité.

**V – FIXATION DU NIVEAU DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

*Vote ordinaire*

*Il est proposé au Conseil Municipal Vu les articles L 2123-23 et L 2123-24 du CGCT :*

- 1) De fixer le montant de l'indemnité de Jacques MENG Maire de la commune de LA BOUILLE pour l'exercice de ses fonctions à 40,3% de l'indice brut mensuel 1027 de la fonction publique qui s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2019 à 3889,40€ dans le barème actuel suivant :

2)

<b><u>Population totale</u></b>	<b><u>Taux maximal en % de l'IB 1027</u></b>	<b><u>Indemnité brut mensuelle</u></b>
Inférieur à 500	25,5	991,80
De 500 à 999	40,3	1567,43

3) De fixer le montant des indemnités de Mr BOUVET Clément 1<sup>er</sup> adjoint, de Mr BARIL Jean-Jacques 2<sup>ème</sup> adjoint et Mr PIEDELEU Patrick 3<sup>ème</sup> adjoint pour l'exercice de leurs fonctions d'adjoints à Monsieur le Maire à 10,7% de l'indice brut mensuel 1027 de la fonction publique qui s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2019 à 3889,40€ dans le barème actuel suivant :

<b><u>Population totale</u></b>	<b><u>Taux maximal en % de l'IB 1027</u></b>	<b><u>Indemnité brut mensuelle</u></b>
Inférieur à 500	9,9	385,05
De 500 à 999	10,7	416,17

4) De décider que ces indemnités s'appliquent au 25 mai 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité, les tableaux d'indemnités ci-dessus et décide qu'ils seront appliqués à partir du 25 mai 2020.

PLUS RIEN A L ORDRE DU JOUR LA SEANCE EST LEVEE A 19h20